



Bon de commande

Merci de nous fournir l'ensemble de ces informations indispensables à la prise en compte de votre commande

A retourner à la DFCG 99 BD HAUSSMANN 75008 PARIS Siege@dfcg.asso.fr

Civilité Nom Prénom

Fonction Service

Entreprise N° Siret Code APE/N


Tél. Fax E.Mail

Adresse

Adresse de facturation (si différente)

Adresse de livraison (si différente)

Veillez indiquer la quantité commandée

TVA (5,5 %) frais de port inclus		Prix	Quantité
Désignation			
	<p>Mesurer la performance du contrôle de gestion</p> <p>David Autissier</p> <p>(coll. DFCG, Ed. d'Organisation, 328 p., 25 €)</p>	<p>28 €</p> <p>(dont 3 € de frais de livraison)</p>	
TOTAL			€

Règlement à l'ordre de la DFCG la somme de € (une facture acquittée vous sera adressée en retour)

Par chèque à l'ordre de la DFCG

Par carte bancaire N° carte bancaire _____

Carte acceptée : CB VISA EUROCARD MASTERCARD AMERICAN EXPRESS

Date expiration de la carte : ____/____/

Signature :

 **Votre signature** date..... signature :

Voir conditions générales de vente ci-dessous

Conditions générales de vente des produits écrits (ouvrages papiers)

1 – Généralités

Toute commande est conditionnée par l'acceptation entière et sans réserve des conditions générales de vente par l'acheteur.

2 - Enregistrement des commandes

Les commandes doivent être effectuées par écrit. Elles peuvent être envoyées par message télécopié (fax) si celui-ci donne lieu à une confirmation écrite par courrier; il est alors nécessaire d'indiquer qu'un message télécopié a déjà été expédié.

La DFCG se réserve le droit de refuser une commande notamment en cas d'incident de paiement antérieur

.3 - Délais de livraison

Les livraisons ne sont opérées qu'en fonction des disponibilités et dans l'ordre d'arrivée des commandes Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et dépendent des conditions d'approvisionnement et de transport :- pour l'expédition des ouvrages : sous 15 jours

Tous les envois de produits, qu'ils soient opérés par routeurs, transporteurs ou par la poste, s'effectuent aux risques et périls de l'acheteur.

En cas d'avaries ou de pertes, de faire toutes réserves et d'exercer tout recours auprès du transporteur. La prestation de la DFCG se termine au dépôt à la poste ou à la remise à un routeur ou à un transporteur. Les dépassements de délai de livraison ne peuvent donner lieu à dommages-intérêts, à retenue, ni à annulation des commandes en cours.

4 - Prix et règlements

Les produits sont fournis au prix en vigueur au moment de la passation de la commande. Les prix sont établis hors taxes, le client s'engage à payer les taxes en vigueur au moment de la facturation. Les marchandises demeurent la propriété de la DFCG jusqu'au paiement intégral du prix. Les factures sont payables à réception, aucun escompte pour paiement anticipé ne sera accordé. En cas de retard de paiement, les sommes dues porteront intérêt de plein droit, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure, à un taux égal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal; par ailleurs la DFCG pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

5-Modes de règlement :

Ils peuvent être divers, mais toujours établis à l'ordre de la DFCG.

Ne pas omettre de joindre ou d'indiquer -dans le cas de virement- les coupons de réabonnements ou leurs références, la référence de nos factures, et si possible le numéro de client ou de membres. Pour tout paiement au moment de la commande, une facture de régularisation sera adressée.

6 - Défaut de paiement

En cas de défaut de paiement, quarante-huit heures après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit si bon le semble à la DFCG qui pourra demander, en référé, la restitution des produits, sans préjudice de tous autres dommages-intérêts. La résolution frappera non seulement la commande en cause, mais aussi toutes les commandes impayées antérieures, qu'elles soient livrées ou en cours de livraison et que leur paiement soit échu ou non. En cas de retard ou de défaut de paiement, les sommes qui seraient dues pour d'autres livraisons ou pour toute autre cause deviendront immédiatement exigibles. L'acheteur devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels.

7 – Contentieux

En cas de litige, de toute nature ou de contestation relative à la formation ou à l'exécution de la commande, et à défaut d'accord amiable qui sera dans tous les cas recherché, seul le tribunal de commerce de Paris sera compétent.